

# CONCOURS PHOTOS

## Thème : Semaine de l'environnement

Zone géographique : Lac et berges du lac de Thoux St Cricq  
Département du Gers, 32430 THOUX

### Article 1

Le présent concours est ouvert à tous.

### Article 2

Toutes les photos prises seront en copropriété entre le photographe et l'association loi 1901 « **Club de voile de Thoux St Cricq** » qui se réserve un droit d'usage libre mais non commercial. (dans le sens de la vente de cliché). L'usage à des fins publicitaires pour l'association est ouvert.

### Article 3

Les photos ont pour objet l'élaboration d'un poster didactique sur la faune, la flore, et les utilisations du lac sus-cité. Le document servira d'appui aux items « environnement » des progressions FFV.

### Article 4

L'ensemble des photos feront l'objet d'une exposition dans les locaux du **Club de voile de Thoux St Cricq**. Pour cela, si possible, chaque cliché sera accompagné par le nom du photographe et la date de prise de vue. Le cas échéant par le nom de la personne ou de l'organisme qui dépose la photo.

### Article 5

Composé par des membres du club de voile non concurrents, un jury déterminera des premiers prix aux catégories suivantes : flore, faune, infrastructures, personnels œuvrant pour le lac, voies d'eaux, météo, Histoire.

### Article 6

Les premiers prix seront récompensés par une découverte de la navigation à la voile d'une heure. Pour les membres du club, le chef de base offre une heure de cours particulier sur tout support. Les gagnants seront notifiés dans le site internet du **Club de voile de Thoux St Cricq**.

### Article 7

Le présent concours est ouvert durant toute la semaine dédiée à l'environnement, du 11 au 17 Octobre. Les derniers clichés seront à déposer le dimanche 17 Octobre minuit. Toutes les photos sont à envoyer par mail, à l'adresse suivante : [cvthoux@gmail.com](mailto:cvthoux@gmail.com)

## **Article 8**

Toutes les photos prises tout au long de l'existence du lac sont acceptées. Elles mettent en valeurs les différents aspects du lac ainsi que son évolution et sa flore annuelle.

## **Article 9**

Chaque concurrent peut déposer autant de photos qu'il le désire, dans chaque catégorie du concours.

## **Article 10**

Aucun appel, réclamation, contestation de quelque nature sera reçu. Le jury est seul maître de ses décisions.

Le jury délibérera le samedi 23 Octobre.

L'exposition débutera le samedi 30 Octobre, jusqu'au dimanche 14 Novembre 2021.

## **Article 11**

Contacts :

[www.cvthouxstcricq.fr](http://www.cvthouxstcricq.fr)

[cvthoux@gmail.com](mailto:cvthoux@gmail.com)

06 69 32 60 90

